

De : Odile PERRIER

Date : jeudi 29 septembre 2020

Objet : Adaptation des championnats à la crise sanitaire

Présents : Christian Palierne, Jacques Barraud, Bernard Bousigue, Michel Brémond, Thomas Chevalier, Jean-Luc Guillot, Paul de Keerle, Françoise Lapicque, Odile Perrier, Jacques Ray, Patrick Royer, Franck Saulnier

Président

L'objectif est d'adopter une position commune et stable, en cohérence avec les directives de l'Etat, avec les arrêtés préfectoraux et municipaux, face à l'évolution de la Covid-19.

Après les déclarations de la ministre des sports et du CNOSF, qui ont précisé les décisions du ministre de la santé, il convient de rappeler que la finalité des fédérations est de faire jouer tout en préservant la santé des joueurs. La souplesse dans les reports devra être de mise.

Championnat par équipes

La dernière communication de la fédération autorise le déroulement des rencontres quel que soit l'échelon, dans le respect des règles sanitaires et des arrêtés préfectoraux et municipaux.

Afin de connaître l'état d'avancement du championnat par équipes sur l'ensemble du territoire, il sera intéressant que chaque ligue communique un bilan des rencontres jouées et non jouées. Un point sera effectué au plus tard après la 4^e journée. Ceci permettra de s'adapter si nécessaire.

Il est également souhaité que toutes les commissions sportives travaillent ensemble pour trouver les solutions permettant de jouer, et faire avancer le championnat, qui risque d'évoluer à des vitesses variables selon les foyers épidémiques qui pourraient être tournants selon les régions.

Il a été convenu :

- d'accorder les reports de rencontre sur présentation d'un justificatif (fermeture de salle, etc.) ;
- d'étudier chaque cas particulier ;
- de maintenir les règles du brûlage, pour le moment.

Championnat Pro

Le démarrage du championnat Pro semble difficile en raison de problème pour l'obtention de visas pour les étrangers.

Sur demande du MJS, une liste de ces joueurs étrangers a été établie.

Deux clubs en Pro A messieurs sont particulièrement impactés et auront des difficultés à aligner une équipe.

Mais la majorité des clubs pourront présenter une équipe complète.

Des dispositions sont envisagées pour assouplir le règlement et faciliter la reprise des clubs.

Il a été convenu :

- d'organiser une réunion avec les clubs Pro pour les consulter sur les mesures sportives qui pourraient être prises.

Certificat médical

Pour justifier d'une absence suite à Covid, une procédure a été recherchée pour garder la confidentialité.

Il a été proposé :

- la présentation d'un certificat médical de contre-indication à la pratique du tennis de table, sans en spécifier la cause.

Critérium fédéral

Suite à la première annonce du vendredi 25 septembre, le Creusot a averti ses partenaires et les acteurs économiques de la ville de la décision d'arrêt, ce qui a entraîné la suspension de son organisation par le personnel libéré ; de ce fait, le club ne peut plus organiser le premier tour de la N1.

Par contre, les tours de N2 s'organisent en fonction de l'état sanitaire de la région. Certains peuvent jouer, d'autres cherchent un lieu de repli.

Le premier tour de N1 n'aura donc pas lieu, et cet échelon débutera au tour 2, en accueillant les joueurs qualifiés et les montants de N2 du tour 1 des zones qui auront pu l'organiser.

La formation d'AN prévue sur le tour 1 de N1 est reportée sur le tour 2.

Les quatre tours ne pouvant pas être organisés partout et à tous les échelons, une restitution d'une part de l'engagement au critérium fédéral est évoquée. Il est demandé aux Trésoriers fédéraux d'en étudier la possibilité.

Il a été convenu :

- de garder les quatre tours aux dates prévues ;
- de ne pas accorder de montées pour un tour, si sur l'échelon supérieur le tour n'est pas organisé, sauf de N2 en N1 ;
- pour un 1^{er} forfait, excusé et justifié pour cause de COVID, le joueur est maintenu dans la division.
- de communiquer ces décisions avant le premier tour.

Le Conseil fédéral sera informé de ce qui a été convenu lors de cette réunion, avant toute publication.

Paris – le 29/09/2020